

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

29 août 2023 à 20h30

(Secrétaire de séance : Monique GOUTILLE)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 22 août 2023



ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
- MARPA - Conclusion d'un bail à construction avec Loire Habitat – Approbation
- Vente de terrain à la SCI AP2H (agence immobilière AXEYLLIA)
- Parcours mémoriel Pierre MARTELANCHE – devis pour recherche de fonds
- Étude d'une demande de micro-crèche
- Fixation du prix des repas adultes à compter du 1^{er} septembre 2023
- Demande de fonds de concours de neutralité fiscale auprès de Roannais Agglomération année 2023
- Point sur l'aménagement du bourg
- Devenir du pont sur l'Oudan situé à Fultière
- Free Mobile – recherche d'emplacement pour l'implantation d'une antenne

Questions diverses

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.